

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *1re semaine romande de pédagogie pratique.* — **Vaud:** S. P. V. : *Le rôle de l'inspecteur.* — *Vevey-Montreux.* — *Morges.* — **Genève:** U. I. G. - **Messieurs:** *Assemblée du 30 octobre.* — *Appels.* — U. A. E. E. : *Un joli geste.* — *La commission paritaire.* — **Société de T. M. et R. S.** — **Neuchâtel:** *Perspectives encourageantes.* — **Société de T. M. et R. S.** — **Val-de-Ruz.** — **Jura.** — **Valais:** U. P. P. V. — *En lisant...*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: J. Mottaz: *Supprimer les notes?* — *La page du cinéma.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

PREMIÈRE SEMAINE ROMANDE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE

à Lausanne, du 20 au 25 octobre 1947

On osait espérer une réussite, ce fut un brillant succès ! Plus de 170 collègues romands consacrèrent tout ou partie de leurs vacances d'automne à suivre l'un ou l'autre des cours proposés par le programme. Et tout était facultatif.

Cartonnage, travaux sur bois, construction de matériel scientifique, dessin au tableau noir, imprimerie, enseignement de l'histoire, initiation musicale : tous les cours eurent de nombreux participants, attentifs, désireux d'enrichir leurs connaissances et, surtout, d'acquérir un tour de main qui leur permettra de mieux illustrer, d'une manière pratique, telle ou telle leçon.

Les magistrales conférences de MM. Freymond et Rey eurent lieu devant des auditoires compacts et laissèrent une impression profonde. Une excursion aux Rochers de Naye, avec une conférence savante de M. Ischer, enchantait ceux qui grimpèrent au Righi vaudois. Enfin une soirée récréative, réussie elle aussi, permit à chacun de jouir de belle musique, d'agréables chansons et d'un bal fort gai.

Cette semaine laisse à tous les participants d'excellents souvenirs et un profit certain. Elle pourra sans crainte être répétée et le comité d'organisation verra, assurément, grandir encore le nombre des inscriptions. Que le comité de la Société vaudoise de travaux manuels et de réformes scolaires soit remercié de son heureuse initiative.

Un participant: R. R.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

VAUD

« LE ROLE DE L'INSPECTEUR »

En janvier 1947, le Comité de la S.P.V. a adressé à M. Ed. Jaquet, conseiller d'Etat et chef du Département de l'instruction publique et des cultes, le rapport général rédigé à la suite de la mise à l'étude dans les sections du sujet proposé : « Le rôle de l'inspecteur ».

Ce rapport a été étudié par une commission du Service de l'enseignement primaire. Dans le courant de l'été, M. le chef de service Martin nous a envoyé le résultat de cette étude. Au cours d'une séance qui eut lieu à fin octobre, sous la présidence de M. Jaquet, une discussion s'engagea sur les points relevés dans l'étude qu'on va lire ci-dessous. Le rapport de la S.P.V. ayant été porté à la connaissance du Corps enseignant tout entier, M. Martin, chef de service, a désiré que les remarques faites à propos de ce rapport soient publiées. Nous le faisons volontiers, certains que nous sommes d'intéresser les collègues vaudois.

Le Comité S.P.V.

RAPPORT

*de la Commission chargée d'examiner l'étude présentée
par la S.P.V. sur le rôle de l'inspecteur*

L'étude sur le rôle de l'Inspecteur a été portée à l'ordre du jour des sections de la S.P.V. par le comité de cette association. On peut différer d'opinion sur l'opportunité de cette étude ou sur sa valeur au point de vue culturel et pédagogique des maîtres, mais cette société avait le droit d'agir comme elle l'a fait et nous ne saurions le lui contester. Chaque section a présenté et discuté des rapports dont nous n'avons pas connaissance. Ce que le Département a entre les mains est un résumé ou plutôt un aperçu général sur la question suivi de quelques vœux formulés par les maîtres ou le Comité S.P.V.

Relevons tout d'abord que le problème de l'inspection a depuis long-temps préoccupé ceux qui sont chargés de cette fonction. La documentation ne manque pas tant en Suisse qu'à l'étranger. A deux reprises, en 1903 et en 1925, l'Association des inspecteurs de la Suisse romande en a fait l'objet d'études très complètes. Les solutions qui ont été proposées, discutées et adoptées ne diffèrent guère des desiderata de la S.P.V. C'est pourquoi nous ne pouvons que souscrire au portrait de l'inspecteur, collaborateur et ami des maîtres, conseiller pédagogique et technique. Les inspectés peuvent s'attrister de ne pas rencontrer l'inspecteur de leurs rêves. Nous le déplorons comme eux ; mais n'est-il pas le propre de la nature humaine de ne jamais atteindre l'idéal qu'elle s'est forgé ?

Avant de nous arrêter à certains points qui demandent des explications ou peuvent prêter à controverses, nous voudrions essayer de dégager deux impressions d'ensemble ressenties à la lecture du rapport de la S.P.V. La première est plutôt décevante. Rien dans l'exposé ne fait ressortir le travail accompli présentement par les inspecteurs. Il semble qu'ils n'ont qu'une notion bien insuffisante de leur tâche et qu'en particulier, ils ne mettent jamais la main à la pâte, ne donnent jamais ni leçons, ni conseils, n'ont aucun souci du perfectionnement des maîtres et de la documentation à leur fournir. Est-ce de parti pris que l'auteur feint l'ignorance ou n'y a-t-il là peut-être qu'une maladresse dans l'expression ? mais l'emploi continu du conditionnel « les inspecteurs devraient... les inspecteurs pourraient... les maîtres voudraient... etc. » peut laisser croire, si ce n'est voulu, que rien n'a été fait et que tout est à faire.

Une deuxième impression nous cause un peu d'inquiétude : c'est la foi trop absolue qu'éprouvent les maîtres dans les méthodes et les procédés dits nouveaux dont l'application paraît un gage certain de réussite. Ce souci d'adaptation est louable en soi, mais pourquoi attendre exclusivement le secours d'en-haut, c'est-à-dire des inspecteurs. Les maîtres ont l'air de rester d'éternels apprentis et leur formation prend l'aspect d'une évangélisation, d'une initiation continue à des nouveautés au moyen de réunions, de conférences ou de démonstrations.

Est-il besoin de rappeler que les diverses doctrines pédagogiques se ramènent, en fin d'analyse, à un petit nombre de principes essentiels placés, par le consentement universel, au-dessus des controverses ? Ils se traduisent par des formules vieilles comme le bon sens : L'enfant doit être actif ; enseigner, c'est choisir ; éduquer, c'est diriger l'effort personnel ; l'école doit être attrayante ; il faut aller du connu à l'inconnu, du concret à l'abstrait, etc. L'originalité des méthodes nouvelles est moins dans le fond que dans la forme. Or, comme le dit sensément André Ferré : « On oublie que ces méthodes, qu'elles soient fondées sur l'activité constructive de l'enfant, sur l'imprimerie scolaire, sur l'étude du milieu, sur la coopération, sur les enquêtes par équipes ou sur le travail individualisé, sont des créations personnelles, œuvres de fortes individualités ; que leur succès porte témoignage moins de leur valeur propre que de celle des hommes qui les ont conçues. »

Pestalozzi souhaitait que l'instituteur fût le simple instrument d'une méthode qui dût ses résultats à la nature de ses procédés et non à l'habileté de celui qui la pratiquait. Nous savons tous que les échecs dans l'enseignement tiennent moins à l'outil qu'aux dons personnels, aux qualités de caractère, à la forme de l'intelligence du maître.

Examinons maintenant quelques-uns des vœux figurant dans le rapport S.P.V.

I. *Le contrôle n'est ni assez suivi, ni assez fréquent.*

Nous ne pouvons que le regretter nous-mêmes. Par mesure d'économie, le nombre des inspecteurs a été diminué de deux unités. Présentement, chacun contrôle plus de deux cents classes et l'effort porte plus spécialement sur la formation des jeunes. Il est matériellement impossible, dans les conditions actuelles, que les classes soient suivies comme cela paraît souhaitable.

II. *Après l'inspection, le maître ne sait pas ce que l'on pense de lui. Un double du rapport devrait lui être remis.*

La première affirmation ne nous paraît pas conforme à la vérité. Après une visite de classe, l'inspecteur, au cours d'un entretien personnel, a l'habitude de faire part au maître de ses observations, de relever les résultats obtenus, de redresser les erreurs, de suggérer les améliorations possibles. L'art. 130 du règlement les prévoit expressément en ces termes : « Les observations de l'inspecteur sont faites directement à l'instituteur soit oralement, soit par écrit. »

Quant à la communication du rapport, c'est là un vœu exprimé lors de la révision de la loi, en 1930, tant par les instituteurs que par les commissions scolaires. Cette mesure a été écartée pour diverses raisons qu'il est utile de rappeler.

Le rôle du rapport est double : d'une part, il renseigne succinctement le chef du département et le chef de service sur l'activité du maître et, d'autre part, il tient lieu de memento à l'inspecteur qui y trouve, en brèves notations, la physionomie de la classe lors de sa dernière visite. La forme est lapidaire ; aussi les appréciations et observations qui y figurent demandent-elles des commentaires si l'on ne veut pas courir le risque d'une fausse interprétation.

Dans l'entretien oral, l'inspecteur a la possibilité de nuancer ses observations, de les adapter au tempérament du maître, ce qui n'est pas le cas du rapport. Les bons maîtres n'ont rien à redouter d'une divulgation du rapport, les négligents et les paresseux sont jugés comme ils le méritent ; mais les faibles, les timorés, les peu doués qui ne réussissent pas en dépit de la peine qu'ils se donnent et de la conscience qu'ils apportent à l'accomplissement de leur tâche, ne vont-ils pas se décourager et perdre confiance en leur mission ?

Nous avons voulu éviter aussi que les maîtres fassent état de ces rapports lorsqu'ils se présentent à un poste et que les commissions scolaires prennent l'habitude de les demander aux candidats.

L'art. 131 du règlement prévoit qu'un membre du personnel enseignant peut demander que ce rapport lui soit communiqué. Nous avions pensé que c'était là une mesure suffisante pour rassurer le maître sur la façon dont était jugée son activité.

Il n'y a donc pas de notre part une opposition de principe et les considérations qui précèdent montrent que les dispositions actuelles ont été prises dans l'intérêt du personnel enseignant.

En définitive, le rapport est avant tout utile à l'inspecteur même. Si l'on accédait au vœu de la S.P.V., de deux choses l'une : ou bien il serait sincère, brutal même pour quelques-uns, les maîtres étant jugés à la même échelle sans tenir compte des réactions individuelles ; ou bien il serait édulcoré par souci d'atténuer des appréciations qui pourraient porter atteinte à l'autorité du maître, qui paralyseraient, couperaient l'enthousiasme, feraient perdre le goût de l'effort et deviendraient une source de conflits permanents. Inutile de souligner que dans cette dernière éventualité le rapport perdrat la plus grande partie de sa valeur pour les uns et pour les autres.

Toutes ces raisons nous paraissent suffisamment pertinentes pour considérer comme indésirable et inefficace la communication régulière du rapport d'inspection aux instituteurs et cela d'autant plus qu'il serait difficile de faire admettre par les commissions scolaires qu'elles n'ont pas à en prendre connaissance.

III. Amélioration des méthodes et perfectionnement du personnel

Au lieu des conférences de cercle et des cours obligatoires de un à trois jours, tels qu'ils sont organisés par le département, on préférerait

des réunions régionales sous la direction de l'inspecteur, des cours facultatifs de un à deux jours ou, occasionnellement, des cours obligatoires d'un jour, le personnel enseignant étant groupé par degré. Enfin, un cours facultatif d'une semaine est souhaité, cours de culture générale donné par les professeurs de l'université.

Ce sont là des suggestions intéressantes qui peuvent être retenues suivant les circonstances et la matière que l'on veut traiter. On ne saurait les traduire en une formule impérative. Remarquons cependant que le groupement par degré d'enseignement, s'il est facilement réalisable en ville et présente à l'occasion certains avantages, n'est pas désirable d'une façon générale. Les disciplines ne gagnent pas à être compartimentées et réduites à quelques procédés spécialement destinés à des élèves d'un âge donné. Il est indispensable pour l'unité de l'enseignement, qu'au degré supérieur on soit au courant des méthodes employées dans les petites classes et qu'au degré inférieur on ait conscience de l'enchaînement des connaissances et des résultats finaux que l'on veut obtenir.

IV. Classes d'essais à organiser dans chaque arrondissement

Depuis nombre d'années, aucune méthode nouvelle n'a été recommandée sans qu'elle ait fait l'objet d'essais dans plusieurs classes. Ce fut le cas notamment de la méthode des centres d'intérêt, de l'écriture, de l'école active. Cette année, le département se propose d'agir de même façon pour l'enseignement du dessin. Peut-être a-t-on en vue la formation de classes expérimentales, sorte de laboratoires tels qu'il en existe dans les écoles nouvelles privées et dans quelques villes importantes. Cette création est possible ; mais ce genre de classes ne peut être multiplié, car l'école officielle ne peut courir l'aventure. A cet égard, le comité de la S.P.V. voudra bien reconnaître que les initiatives et les recherches des maîtres ont toujours trouvé un appui bienveillant de la part des inspecteurs.

V. La documentation à fournir aux maîtres

Nous avons déjà vu que l'inspecteur en a la préoccupation. Désormais, ce sera plus spécialement la tâche d'une commission permanente d'information et de documentation pédagogique, composée du chef de service de l'enseignement primaire, d'inspecteurs, de maîtres d'application, d'un directeur d'école et d'instituteurs. Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat.

VI. L'inspecteur ne doit pas craindre d'écrire dans l'« Educateur »

L'*Educateur* est l'organe corporatif de la Société pédagogique vaudoise. Or, en vertu des statuts, dès qu'il devient inspecteur, l'instituteur vaudois, quels que soient les services qu'il ait rendus ou le rôle qu'il ait pu jouer au sein de l'association pédagogique de son canton, est considéré par ses anciens collègues comme indésirable. Il paraît donc pour le moins étrange qu'on s'étonne, après avoir renoncé à son concours et prononcé son exclusion, qu'il ne prenne aucune part active à la rédaction et au développement du journal de cette société.

Les inspecteurs n'ont du reste jamais refusé une collaboration quand elle leur a été demandée, mais on conçoit malaisément qu'ils se posent en solliciteurs.

VII. *Organisation de l'inspectorat. Choix et préparation des inspecteurs*

On demande une spécialisation par degré d'enseignement, soit une conseillère pour les classes enfantines, un inspecteur pour les degrés inférieur et moyen, trois inspecteurs pour les degrés moyen et supérieur, deux inspecteurs pour les classes primaires supérieures. On a omis les classes à trois degrés, les classes de développement et les classes de préapprentissage. L'argumentation est pour le moins spécieuse. D'une part, on craint que l'inspecteur « ne se tue à la tâche à vouloir être le conseiller du personnel à tous les degrés » — on ne saurait rencontrer plus de sollicitude — et, d'autre part, on affirme qu'après avoir passé à l'échelon supérieur, il n'est plus à même de donner en exemple ce qu'il faisait dans la classe inférieure quelques années auparavant. Il ne peut plus s'adapter, il ne peut plus comprendre, car « il ne souffre plus au cœur, à la tête ou à l'estomac au milieu du monde des écoliers », dont il ne peut saisir le développement mental et psychique. Ce sont à peu de chose près les termes du rapport.

Seuls les maîtres primaires ont qualité, paraît-il, pour devenir des inspecteurs de classes primaires. Exclura-t-on pour le contrôle des degrés inférieur et moyen ceux qui enseignent au degré supérieur ? On ne le dit pas expressément, mais cette mesure est bien la conséquence logique que l'on peut déduire des raisons avancées par la S.P.V.

De nouveau, nous constatons que l'on recherche avant tout des procédés, des trucs de métier qui s'usent, hélas, puisque après 10 ans, selon le rapporteur, ils ont perdu toute valeur. Nous nous sommes déjà expliqués sur ce point dans notre préambule. Nous n'y reviendrons pas, car ce que nous voulons, c'est une suite, une unité de conception dans l'enseignement, du degré inférieur au degré supérieur et non une division qui ne peut que porter préjudice à l'enfant. Du reste, vous représentez-vous dans un village comprenant quatre classes dont une primaire supérieure, ce défilé de quatre inspecteurs, sans compter l'inspecteur de gymnastique et l'inspectrice des travaux à l'aiguille, qui, à tour de rôle, viendraient apporter la bonne nouvelle à la classe qui leur est dévolue et prendre contact avec les autorités ?

Nous ne discernons pas non plus très bien les motifs réels de l'ostéocentrisme prononcé à l'égard des maîtres primaires supérieurs. Le comité accorde avec raison une importance très grande au choix et à la préparation des inspecteurs et présente une suggestion intéressante. Mais pourquoi écarter délibérément les maîtres qui n'ont pas attendu leur nomination d'inspecteur pour parfaire leurs connaissances, pour affronter les épreuves d'un brevet qui leur a demandé une préparation littéraire, scientifique et pédagogique très poussée. Le Conseil d'Etat en a tenu compte depuis une vingtaine d'années. Le comité S.P.V. ignore-t-il que tous les inspecteurs actuellement en fonctions ont fait des séjours de plus ou moins longue durée à l'étranger, que les uns ont été maîtres dans

des écoles nouvelles, que d'autres se sont astreints à suivre des cours de pédagogie et de psychologie appliquée dans les universités du pays ou d'ailleurs ? Si le choix s'est porté sur eux, il n'est vraisemblablement pas dû au hasard ou au caprice de ceux qui les ont appelés.

Nous avons voulu cette étude aussi objective que possible. Elle n'aura pas été complètement inutile puisqu'elle nous a permis de reconsidérer le problème de l'enseignement et singulièrement celui de l'inspection. Le comité S.P.V. croit « à l'importance de l'autorité des inspecteurs, établie sur leur valeur personnelle, leur culture, leurs connaissances spéciales et leur désir de servir ». Cette opinion est aussi la nôtre ; nous ne sommes donc pas si loin de nous entendre et nous souhaitons, qu'après cette passe d'armes, maîtres et inspecteurs puissent travailler dans un esprit d'amicale collaboration pour le bien de l'école et du pays.

Juin 1947.

SECTION DE VEVEY-MONTREUX

Un petit nombre de collègues a participé à la sortie au Château d'Oron, ce samedi 1er novembre. Disons aux absents le charme de cette visite, la chaude réception de l'Oncle Henri, le pouvoir mystérieux de sa liqueur fameuse, et enfin la gentillesse de M. Kissling, secrétaire de l'Association pour le Château, qui évoqua avec humour le souvenir des temps fastes et néfastes de la vieille demeure.

Morges. — Concert du corps enseignant, dimanche 16 novembre, à 20 h. 30, au Casino de Morges. — Places à fr. 4.—, 3.—, 2.50, 2.—. Location : Epicerie Mullener à Morges, tél. 7 23 41.

Aperçu du programme :

- a) *Chœurs* : Motet, de Purcell ; Les vêpres sonnent, de Renard ; Toi qui m'es chère, de Lassus ; Gloria in Excelsis, de Palestrina ; L'amour triomphe, de Gluck ; Il court, il court, le furet..., de M. de Ranse ; Fuyons tous d'amour le jeu, de Claude le Jeune ; C'était un garçon bien sage, de Broquet ; Chanson à danser, de Doret.
- b) *Récital de J.S. Benda* : Pastorale et Capriccio, de Scarlatti ; Sonate de Beethoven ; Rhapsodie en sol min., de Brahms ; Rondo capricciose, de Mendelssohn ; Forlane et Jeux d'Eau, de Ravel ; Polonoise, Ballade, Valse brillante, de Chopin.

Il est prudent de retenir ses places à l'avance.

Le Comité.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE DU 30 OCTOBRE

Présidence : P. Panosetti (très bien !)

Trente-deux présents. Le rapport de la Commission chargée d'examiner les questions du *Bureau* et de la création d'une *permanence* (*Ad. Lagier*) suscite une discussion nourrie, parfois dans le vide (on remet en

question l'utilité d'une permanence !). Vive opposition du soussigné à la formule arrêtée : Bureau U.I.G. - U.I.G. - U.A.E.E. fonctionnant comme permanence... deux fois par mois ! On décide finalement de faire un essai selon la proposition de la Commission.

Vu la faible participation, il est décidé de recourir au Bulletin (voir appel ci-dessous) pour la constitution de la Commission « Pénurie de personnel ». Idem pour « Ecriture Script ».

L'assemblée ratifie la décision du Comité de désigner votre serviteur comme représentant à la Commission de rédaction de l'« Educateur ».

Commission de presse (I. Matile) : une liste de sujets a été établie et une conférence de presse a informé les journalistes de nos intentions (accord de principe de tous les journaux de la place. Accueil chaleureux du « Journal de Genève », de la V.O. et du « Peuple »).

Commission paritaire (I.M.) : Le projet élaboré, examiné par les trois comités sera expédié sous peu à chaque membre pour étude, critique et suggestions.

Allocation d'automne (I. M.) : sera versée fin novembre si le G. C. se réunit à temps et si aucun mouvement référendaire ne se dessine d'ici au 15*.

Horaire des classes de campagne (I. M.) : les résultats de l'enquête (8 h. toute l'année et samedi après-midi compensé) montrant qu'une majorité de communes sont favorables à une modification, seront envoyés par les soins du Comité à la Direction E. P.

Nous nous excusons de la brièveté de ce compte rendu, déterminée par la crainte des ciseaux rédactionnels.

M.

APPELS

I. Les collègues qui ont des suggestions à proposer pour parer à la crise de recrutement

sont priés de s'adresser à *A. Neuenschwander*, prés. U.I.G., rue *Jacques Grosselin* 9.

II. Les partisans comme les adversaires de l'écriture **script** désirant faire partie de la

Commission pour l'étude du problème de l'écriture

voudront bien s'inscrire également auprès du président.

III. La Commission de presse, formée de *I. Matile*, président, Mme *N. Frommel*, vice-présidente, Mlle *Wuischpard*, secrétaire, et *G. Hof*, trésorier, s'est adjoint les collaborateurs suivants : *Herbez*, *H. Baumard*, *G. Willemin*, *Ad. Lagier*.

Il existe certainement d'autres collègues, à la plume autorisée, qui ont des idées à émettre sur le rôle de l'école primaire, les moyens d'en-

* La séance du C.C. du 1. Il est renvoyée au 8 et à l'heure actuelle (3. II), on n'a pas de précisions quant à l'ordre du jour.

seignement, etc. Les portes leur sont grandes ouvertes. L'accord de la Presse nous donne le moyen d'informer largement l'opinion publique. Profitons-en ! (Liste des sujets généraux à disposition chez Mme N. Frommel, Rte de Frontenex 74, tél. 41154, et chez le soussigné, tél. 82378).

IV. Ecole moyenne. Les membres de la commission sont priés de prendre note de la prochaine séance : Mardi 18 novembre, Ecole du Grütli, salle 2.

1. Rappel des principes généraux (éventuel) ; 2. Examen des rapports individuels.

I. Matile.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

UN JOLI GESTE

A la suite de l'article paru dans le bulletin au sujet du Sanatorium de Saint-Jean d'Aulph, Mme Grangier a reçu un paquet de vêtements d'une institutrice vaudoise retraitée. Tous nos remerciements à cette collègue pour ce si joli geste.

M. C.

LA COMMISSION PARITAIRE (suite)

(Voir No 33)

Seulement s'il est relativement facile de démocratiser les institutions politiques (il y suffit d'une révolution), c'est une autre affaire quand il s'agit des deux autres domaines : dans le social on se heurte à des préjugés de classe et on porte ombrage à des priviléges. Dans l'économique c'est curieusement une certaine notion de *liberté* qui s'oppose au principe démocratique. C'est curieux et ce n'est pas curieux : nul doute que la démocratie soit restrictive de certaines libertés.

Ces trois raisons : augmentation des possibilités de rendement, humanisation des conditions de travail, conséquence avec soi-même, donnent à penser qu'il y a quelque chose à tirer de la co-gestion. Il en est une quatrième, et non des moindres. Nous avons entendu dire d'une bouche autorisée s'il en fût : « Le Département est débordé. » « Nous marchons à la débâcle. » Alors ? Pourquoi ne pas s'inspirer de l'exemple de cette entreprise genevoise qui, acculée à la faillite et sur le point de licencier son personnel, s'est résolue à « manger le morceau » devant tous les employés réunis et à leur proposer non pas des heures supplémentaires, non pas des diminutions de salaires, mais la collaboration dans tous les domaines. Et les diminutions de salaires sont venues, et les heures supplémentaires aussi... pas pour longtemps, et ça marche !

Chez nous, nous n'en sommes pas là (il ne s'agit pas précisément de licencier du personnel) nous nous trouvons devant un « afflux de commandes » auquel nous ne pouvons faire face. Il y a des solutions que Diable ! (et la hausse du « prix des bananes » ne résoudrait pas tout !).

Voilà pour le problème du jour. Mais il en est d'autres, dont la quotidienneté vaut bien l'actualité du premier. Toutes ces questions peuvent être étudiées en commun. On peut essayer à tout le moins.

C'est la préoccupation de ces problèmes, et la certitude que leur examen dans un esprit communautaire aidera à leur trouver une solution heureuse, qui nous a amené à proposer aux trois Unions l'étude d'un projet de *commission paritaire*. Avant-projet plus exactement, parce qu'il faut l'étudier encore : du travail pour cet hiver. Mais du bon travail certainement.

I. Matile.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. ET R.S.

VISITE-LEÇON AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Nous avons le plaisir de convoquer tous nos collègues — membres ou non de notre groupement — à une visite au Museum d'histoire naturelle des Bastions,

lundi 17 novembre prochain, à 16 h. 45.

Après avoir entendu une leçon pratique de zoologie par notre ex-collègue Emile Dottrens, assistant du Museum, qui traitera son sujet en vue d'un enseignement dans les degrés supérieurs, nous assisterons, dans le laboratoire de taxidermie, à une partie du montage d'un animal selon la technique moderne.

Nous descendrons ensuite dans les caves... du Museum où sont accumulés des pièces et des documents inaccessibles au public, en temps ordinaire.

Nous engageons vivement tous nos collègues à assister à cette séance qui promet d'être des plus intéressantes.

Le Comité.

NEUCHATEL

PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

Comme suite à la correspondance publiée le 25 octobre, on trouvera ci-dessous le texte de deux projets d'arrêtés soumis par le Conseil d'Etat à l'examen des communes. Il s'agit d'avantages dont bénéficient, depuis un certain temps déjà, les fonctionnaires et employés de l'Etat, ainsi que le corps enseignant des écoles cantonales : Gymnase, Ecole normale, Université, etc. Le C.C., d'accord avec le Comité de la Société des maîtres secondaires, a estimé qu'il y avait lieu de revendiquer pour les instituteurs et professeurs un traitement identique. Une lettre commune fut adressée au Conseil d'Etat, le 7 mars 1946.

Comme on peut le constater, le gouvernement, sur la proposition de M. Camille Brandt, vient de faire droit à notre requête dont il a reconnu le bien-fondé. Seulement, à cause de notre situation hybride de fonctionnaires mi-cantonaux, mi-communaux, les arrêtés doivent recevoir l'approbation des communes. Ce sont donc elles qui, en définitive, trancheront la question. Sur l'invitation du département, une partie d'entre elles

appliquaient déjà les normes cantonales pour ce qui concerne les gratifications ; d'autres ont jusqu'ici fait la sourde oreille. L'arrêté met tout le monde sur le même pied et c'est équitable.

Quant au deuxième projet, il comble une lacune ; aucune mesure légale n'existe sur la matière ; nous dépendons du bon vouloir des autorités communales. Les dispositions envisagées par le Conseil d'Etat mettent les choses au point.

La parole donc est aux communes. Elles étaient invitées à répondre avant le premier novembre. C'est dire que, même en tenant compte du quart d'heure de politesse, elles doivent avoir répondu. En cas de préavis affirmatif de leur part, les arrêtés seront promulgués et auront force de loi. Dans le cas improbable d'une majorité rejetante, les choses resteront à bien plaisir. Ce ne sera pas la faute du Conseil d'Etat que nous remercions pour son geste de justice.

S. Z.

PROJET D'ARRÊTÉ

concernant la remise de récompenses au personnel de l'enseignement public.

Article premier. — Les titulaires d'un poste dans l'enseignement public, qui ont rempli fidèlement et consciencieusement leurs fonctions et qui sont désignés par les autorités scolaires dont ils dépendent, reçoivent une gratification en espèces de deux cents francs (Fr. 200.—) :

- a) après 25 années de service dans les écoles neuchâteloises ;
- b) après 40 années de service dans les écoles neuchâteloises.

A la demande de l'intéressé, la gratification en espèces peut être remplacée par un objet de même valeur avec dédicace.

Art. 2. — L'Etat remet, à ses frais, un couvert en argent, éventuellement un plat en étain, aux membres des corps enseignants des écoles communales subventionnées par l'Etat, après 40 années de service ou au moment où ils prennent leur retraite. (Cf. art. 8, arrêté du Conseil d'Etat du 13 juillet 1944.)

Art. 3. — L'Etat participe aux dépenses résultant de l'application de l'article premier du présent arrêté au personnel enseignant et administratif des écoles, dans la mesure prévue par les lois scolaires pour le subventionnement des traitements.

Art. 4. — Les articles 1 et 3 du présent arrêté s'appliquent avec effet rétroactif au personnel actuellement en fonctions.

Art. 5. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera inséré au Recueil des lois.

PROJET D'ARRÊTÉ

concernant le versement des traitements du personnel de l'enseignement public, en cas de démission, de retraite ou de décès.

Article premier. — Le titulaire d'un poste dans l'enseignement public a droit, en cas de démission ou de retraite, à son traitement durant un mois, à compter dès la date de la cessation effective de son activité.

Lorsque la démission ou la retraite interviennent au cours d'une période de vacances supérieure à trente jours, le département de l'Instruction publique détermine, sur requête motivée adressée par l'autorité scolaire dont dépend l'intéressé, la date de l'extinction du droit au traitement.

Art. 2. — En cas de décès, en activité de service, le traitement du fonctionnaire marié, titulaire d'un poste dans l'enseignement public, est versé à sa veuve ou à défaut à ses enfants encore à sa charge durant quatre mois à compter dès la fin de celui où est intervenu le décès.

Sur proposition des autorités communales, le Conseil d'Etat peut mettre au bénéfice de la disposition contenue à l'alinéa précédent, totalement ou partiellement, les parents du premier et du deuxième degré à l'entretien desquels subvenait un fonctionnaire décédé, membre du corps enseignant, veuf, divorcé ou célibataire.

Dans tous les cas, les héritiers légaux du premier et du deuxième degré d'un défunt reçoivent son traitement pendant trente jours à compter dès le jour du décès.

Art. 3. — Après l'expiration du mois qui suit celui du décès, le Fonds scolaire de prévoyance et de retraite verse à la commune qui paye le traitement un montant égal à la pension de veuve et d'orphelin prévue par la loi, tant et aussi longtemps que les bénéficiaires reçoivent le traitement du défunt, conformément à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 4. — La différence restant entre le traitement payé et les prestations versées par le Fonds de prévoyance et de retraite est subventionnée par l'Etat qui participe aux dépenses résultant de l'application du présent arrêté au personnel enseignant et administratif des écoles, dans la mesure prévue par les lois scolaires pour le subventionnement des traitements.

Art. 5. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera inséré au Recueil des lois.

**SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE**

A l'issue de la séance administrative de la S.P.N., le samedi 15 novembre, à l'Aula de l'Université, a lieu la courte assemblée générale annuelle dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal.
2. Courts rapports et nominations statutaires.
3. Programme d'activité 1947-1948.
4. Divers.

S. P. N.

Val-de-Ruz. — La séance inaugurale du cours de psychologie, donné par M. le prof. Ph. Muller, aura lieu mardi 11 novembre, à 19 h. 45, au Collège de Cernier.

Les collègues non inscrits peuvent encore le faire auprès du président de section (tél. 7 12 12, Malvilliers).

JURA

Ça va bien ! On lit l'« Educateur » dans notre section ! Un coup de téléphone vient de me le prouver. Osé-je vous le dire ? Un correspondant à l'« Educateur » nous offre ses services. Je brûle de vous donner son nom, mais, cela n'est pas possible. Ce charmant collègue voudrait être certain, d'abord, qu'il ne prend la place de personne. Mettons la question au net : Que ceux et celles qui briguent cette place d'honneur nous envoient un mot avant la fin novembre. Le comité central, alors, fera son choix.

La commission spéciale de révision du plan d'étude a eu séance tout récemment. Elle a malheureusement dû enregistrer la démission de Mlle Hof, institutrice à Delémont, qui a dû abandonner le travail sur ordre médical. Souhaitons-lui un prompt et complet rétablissement.

Elle sera très probablement remplacée par Mlle Anne-Marie Triponez, institutrice aux Breuleux. C'est du moins la proposition qui a été faite au Gouvernement par les instances jurassiennes compétentes. Ce choix est d'ailleurs fort heureux, car la commission avait besoin d'une institutrice et il était désirable qu'elle soit des Franches-Montagnes, seul district à n'avoir pas de représentant en son sein.

Disons que si certains plans sont déjà sous toit, d'autres donnent pas mal de fil à retordre. Ainsi celui de calcul...

Mais nous en reparlerons plus tard.

C'est l'époque où la Commission jurassienne des Cours de perfectionnement du corps enseignant nous apporte le fruit de son travail annuel, souvent long et laborieux. Dans la deuxième quinzaine de novembre, nous serons invités aux traditionnelles conférences décentralisées. Expliquons à nos amis romands qu'au lieu de réunir tous les régents et régentes en un seul endroit, ce sont MM. les conférenciers qui vont, de district en district, apporter leur message.

La Commission des Cours de perfectionnement ne reçoit pas d'ordre de Berne. Ce sont plutôt les Biannois qui lui envoient des suggestions. Il en est du moins ainsi pour les cours de 1947.

M. le Dr Guéniat, professeur au Gymnase de Porrentruy, nous parlera anthropologie ;

M. le pasteur Mayor de Rahm (l'oncle Maurice sauf erreur !) nous entretiendra Radio (programmes, influences, éducation, etc.) ;

Madame Raymond, de Neuchâtel, montrera aux pédagogues jurassiens ce que la pédagogie peut tirer de la rythmique. Elle s'adressera, cette année, aux maîtresses de degré inférieur, alors que les degrés moyen et supérieur auront leur tour les années prochaines.

Un beau programme pour lequel la Commission est d'avance à féliciter.

Jp.

VALAIS

U. P. P. V.

Voici presque une année que notre section valaisanne vous a donné pour la dernière fois de ses nouvelles. Aussi faut-il vous rapporter les événements qui se sont produits pendant ce laps de temps.

Notre première séance annuelle a eu lieu le 29 juin à St-Pierre de Clage, présidée par notre président Röthlisberger. On y a parlé de l'unification des traitements : question qui est pendante depuis bien long-temps, fort épineuse aussi, vu la situation financière de quelques-unes de nos communautés protestantes. On aurait dû y entendre un exposé sur « Vinet et sa pédagogie » ; mais Jost, de Sierre, qui devait le faire en a été empêché par la maladie. Röthlisberger nous a aussi annoncé que notre collègue de Monthey avait été rappelée par les autorités genevoises ; de ce fait la classe protestante de cette localité a été fermée. La journée s'est terminée par une discussion sur divers sujets pédagogiques, une étude historique et architecturale de l'église de St-Pierre, et une promenade dans les environs.

Le corps enseignant protestant du Valais enregistre un nouveau départ en la personne de notre collègue de Sion, Knuss, qui, après une année d'enseignement dans la capitale valaisanne, s'en va reprendre la direction d'une classe à Dombresson (Neuchâtel). Nous souhaitons à notre ami Knuss beaucoup de plaisir dans son nouveau poste et espérons qu'il remporte de notre canton d'adoption le plus beau souvenir.

C'est notre collègue Jacot, anciennement à Martigny, qui remplace Knuss. De cette manière, faute de personnel, la classe supérieure de Martigny a été fermée. Nous félicitons Jacot pour sa nomination et lui souhaitons un travail fructueux et intéressant dans son nouveau poste.

A côté de ces diminutions, nous sommes heureux de signaler l'ouverture à Brigue d'une nouvelle classe protestante comprenant les cinq premières années d'école. Bienvenue à notre nouveau collègue qui vient du canton de Berne et à lui aussi vont nos souhaits de succès et d'enrichissement professionnels.

Nous reviendrons une autre fois sur d'autres événements passés, ne voulant pas allonger indéfiniment notre liste, ce qui nous permettra une fois de plus de prendre contact avec vous.

B. J.

EN LISANT...

Un philosophe contemporain, argumentateur à outrance, auquel on représentait que ses raisonnements irréprochablement déduits avaient l'expérience contre eux, mit fin à la discussion par cette simple parole : « L'expérience a tort. » C'est que l'idée de régler administrativement la vie est plus répandue qu'on ne le pense... On pourrait dire qu'elle nous livre la quintescence du pédantisme, lequel n'est guère autre chose, au fond, que l'art prétendant en remontrer à la nature.

Bergson (*Le Rire*).

PARTIE PÉDAGOGIQUE

SUPPRIMER LES NOTES ?

II. Que leur reproche-t-on ?

1. *Les notes (surtout à l'école secondaire) ont pris une telle importance que tout leur est subordonné et que l'atmosphère de l'école en est empoisonnée.*

Trop souvent, la principale préoccupation des élèves (mille témoignages pour un l'attestent) est d'assurer leur « moyenne », pour les garçons, ou de faire une meilleure note que leur ennemie intime, pour les filles.

Mais si c'est à l'école secondaire que les abus du système sont les plus manifestes, le principe de ces abus peut facilement se trouver dans les classes primaires.

A l'origine, la note est l'expression simplifiée, particulièrement frappante, d'un jugement ; mais elle est assez généralement devenue une sanction, récompense ou punition. Tandis que nos confédérés distinguent dans les carnets scolaires, pour chaque branche, deux notes, l'une de *Fleiss* (application, travail), l'autre de *Leistung* (rendement, aptitude), nous ne faisons pas cette distinction, de sorte que souvent, et cette fois-ci surtout à l'école primaire, la note que nous mettons est un compromis entre la note d'application et la note d'aptitude ; or, tandis qu'on apprécie l'aptitude, on récompense l'application, on punit son défaut, et malheureusement ce sont les *notes* qu'on emploie à récompenser et à punir.

Double conséquence fâcheuse : d'une part, c'est la source d'une grave confusion, car telle note qui est censée mesurer l'aptitude d'un élève, en arithmétique par exemple, tient compte davantage de la peine que se donne un élève peu doué, de la bonne tenue de son cahier, de la propreté et de la régularité de son travail à domicile, que de son intelligence des difficultés propres de la branche en question ; — et, d'autre part, le fait que les notes soient inscrites et comptabilisées déplace l'intérêt de l'enfant de son travail lui-même sur la note : lorsque la maîtresse dit « si tu ne te donnes pas de peine, ton travail sera mauvais », ou « si tu ne travailles pas, tu auras un 4 », peut-être n'a-t-elle pas conscience de l'énorme différence entre les réactions que l'une ou l'autre de ces deux phrases suscitent : la première (« ton travail sera mauvais ») fait appel au goût naturel de l'enfant pour le travail bien fait, et à sa conscience professionnelle, la seconde (« tu auras un 4 »), par l'intermédiaire de la note, à tout le système de comptabilité et de moyennes qu'on pourrait appeler le funeste capitalisme des notes.

L'intérêt des élèves ayant été déplacé de leur travail sur les notes, qui en sont le salaire, on les voit équilibrer leur budget, supposer les bénéfices possibles, les déficits qu'ils peuvent se permettre, poussés à cela trop souvent par des parents moins soucieux de l'éducation et de la culture de leurs enfants que d'un diplôme qu'ils croient, à tort ou à raison, utile ou nécessaire à la carrière future de ces enfants.

2. En un mot, les notes qui ne devraient être qu'un *moyen* commode d'apprécier le travail scolaire sont devenues une *fin* en soi, et c'est ainsi que se justifie le second reproche que nous leur faisons :

le système des notes est une des causes principales de la tricherie scolaire.

Nous n'avons pas la naïveté de prétendre que ce soit la seule cause, mais les autres ne sont pas notre affaire aujourd'hui.

Il tombe sous le sens qu'un élève qui, sous peine d'échec, doit obtenir une certaine note pour une certaine branche, et qui ne le peut pas pour diverses raisons (aptitude insuffisante, paresse, excès de travaux à domicile, etc.) se trouvera devant une tentation qui risque d'être plus forte que lui, et souvent, quand on examine à fond un cas de tricherie, on reconnaît qu'il aurait fallu, même à un adulte, une force morale exceptionnelle pour ne pas céder à cette tentation-là.

Reconnaissons-le, une fois de plus, ce n'est pas le fait d'exprimer par un chiffre la valeur d'un travail qui est la cause de cela ; bien plus certes le système des moyennes, des totaux, des pour-cent ; mais surtout l'esprit dans lequel ce système est appliqué et interprété. Il n'est ni nécessaire ni suffisant de supprimer les notes, il faudrait et il suffirait de changer l'esprit dans lequel on travaille, dans lequel maîtres et élèves collaborent.

C'est vrai ; mais il est vrai aussi que les notes chiffrées se prêtent aux calculs et même qu'elles y poussent, que la promotion fondée sur la moyenne de branches sans commune mesure qualitative mène forcément à considérer cette moyenne comme le but principal des efforts à faire. Il est vrai aussi que tout le système des notes et des moyennes est trop inextricablement lié, pour trop de gens, aux abus qui existent et que personne ne pourra nier de bonne foi, pour qu'on puisse espérer une réforme de l'esprit sans changement matériel ; et c'est pourquoi nous sommes partisans de la suppression des notes chiffrées. Nous ne prétendons pas que ce sera la condition suffisante de la réforme de l'esprit, nous disons seulement que c'en est une condition nécessaire.

Nous ne pensons pas non plus qu'on puisse ni qu'on doive, du jour au lendemain, supprimer toute note et toute moyenne, dans toutes les classes du canton ; ce serait le plus sûr moyen d'aboutir à un échec : il faudra d'abord faire des essais limités et systématiques, renseigner les parents, les maîtres d'abord, et aussi les élèves ; c'est un problème trop grave et qui touche trop profond pour qu'une solution en soit improvisée ou prise à la légère.

3. *Le troisième reproche que nous adressons aux notes chiffrées, c'est de ne pas tenir compte des différences qualitatives :*

A l'égard des élèves, et de leurs parents, il ne suffit pas pour nous de juger, de sanctionner, de payer, il faut énoncer un diagnostic, dire en quoi tel travail est bon, en quoi il l'est moins, quelles qualités il révèle, quelles lacunes ; ce peut être parfois superflu, pour les excellents résultats, et encore : ne faut-il pas montrer la relativité de ces excellents résultats au niveau intellectuel de la classe ou du collège, ne faut-il pas

y faire la part de l'application, du travail, et celle des dons intellectuels, de telle ou telle forme d'intelligence ou de sensibilité ? Et pour les moins bons, pour les insuffisants et les faibles, ne faut-il pas dire où sont les lacunes, de quel ordre (intelligence, caractère, affectivité, santé, etc.), suggérer les remèdes ou laisser entendre avec tact, mais avec franchise, qu'elles sont irrémédiables et que l'élève fait fausse route.

Tout cela, les parents ont intérêt à le connaître : sous un certain angle, les maîtres connaissent admirablement leurs élèves, mieux que les parents ; faisons donc bénéficier les parents de ce que nous avons découvert, et n'attendons pas qu'ils viennent nous le demander, car ils n'en ont souvent pas le loisir. C'est, à mon sens, une des tâches essentielles de l'école.

4. *En conclusion*, voilà les considérations qui nous ont amenés à mettre sur pied, pour le collège de Nyon, des « bulletins de renseignements » qui ne comportent pas de notes chiffrées.

Mais nous n'avons pas laissé d'examiner aussi les objections qu'on pouvait faire au système que nous envisagions, et d'en tenir compte.

Les deux principales sont celles-ci :

- que la précision des notes soit apparente ou réelle, elle existe, et un système d'appréciations formulées sera certainement arbitraire : les maîtres et les parents ne parleront plus la même langue et la confusion sera complète ;
- encore qu'on puisse déplorer que la note soit devenue un aiguillon pour la majorité des élèves, il faut admettre ce fait, et, libérés des notes, les élèves travailleront moins bien, ou plus mal.

C'est ce que nous verrons dans notre troisième et dernier article.

J. Mottaz.

LA PAGE DU CINÉMA

Avis aux lecteurs. — *La Rédaction de l'« Educateur » a bien voulu accorder chaque mois une page de notre journal à la question du cinéma scolaire. Nous l'en remercions chaleureusement. On pourra suivre ici régulièrement le développement de ce précieux moyen d'enseignement. Informations, suggestions et brèves descriptions de films y trouveront leur place. L'« Educateur » continuera à offrir l'hospitalité de ses colonnes à des articles sur des questions exigeant un plus long développement. Nous espérons ainsi travailler, dans un domaine riche en possibilités, à l'équipement de notre école, pour le plus grand profit des maîtres et des élèves.*

Commission pour le développement du cinéma scolaire.

La situation dans le canton de Vaud. Plus de 25 groupes scolaires utilisent le film, qu'ils se procurent presque tous par abonnement (auprès de la *Centrale du Film scolaire à Berne*). — Fr. 1.— par an et par élève pour 25 films par classe et par an). 3000 écoliers bénéficient ainsi de l'enseignement par le film. — Nous apprenons que 25 paroisses possèdent également un projecteur. Cela ouvre de belles possibilités pour les écoles situées dans ces paroisses.

Comment j'ai payé mon projecteur en 6 mois

De nombreux collègues, désireux d'introduire le cinéma dans leur classe, n'osent se lancer à cause du coût de l'appareil ; beaucoup d'entre nous, ceux de la campagne en particulier, hésitent à demander l'aide financière des autorités communales. Pourquoi ce qui a réussi à l'un ne réussirait-il pas à d'autres ? C'est si simple !

Au printemps dernier, ma classe n'avait pas un sou en caisse et les autorités avaient refusé un subside pour le cinéma. J'ai néanmoins acheté un projecteur, pour le paiement duquel il a fallu emprunter Fr. 1000.—. Depuis lors, pour amortir cette dette, quelques représentations publiques et payantes ont été organisées au village.

Or, au bout de 6 mois, l'appareil est entièrement payé !

Le produit des entrées des futures séances publiques pourra être affecté à un autre fonds (musée, bibliothèque, course, etc.). Donc, non seulement le cinéma est un moyen d'enseignement de première valeur, mais encore, suivant les circonstances locales, une intéressante source de revenus pour la classe !

J.R. Barbey, La Forclaz.

Deux conseils techniques. 1. *Graissage.* Graissez votre projecteur souvent, mais peu à la fois. Graissez, chauffez, épongez partout où il peut y avoir un épanchement d'huile, si votre appareil vous le permet. — 2. *Marche arrière et arrêt sur l'image.* A proscrire ! Certains appareils ne s'y prêtent pas, et c'est tant mieux ! Le film chauffe à l'arrêt et finit par devenir cassant. Quant à la marche arrière, elle a un effet désastreux sur les perforations et entraîne une usure non uniforme du film ; ce sont en effet les mêmes scènes qui repassent plusieurs fois.

Une « Commission pour le développement du cinéma scolaire »... vient de se constituer. Pour l'instant vaudoise et ne comprenant que des instituteurs, elle est formée de la manière suivante : *Barbey La Forclaz*, président ; *Glaus, Valeyres s. Ursins*, secrétaire. Membres : *Dallinges, Villeneuve ; Gudit, Cossonay ; Pahud, Payerne ; Pécoud, Fontaines ; Rod, Assens ; Ziegenhagen, Le Mont s. Lausanne ; Zwahlen, La Sarraz.*

Pour démonstrations : *Barbey, Glaus, Pahud, Pécoud, Ziegenhagen.*

BIBLIOGRAPHIE

L'écriture décorative Rédis, par Berger. 32 pages avec figures et modèles. Broché Fr. 2.—. Librairie Payot.

Il existe une technique de l'écriture Rédis à laquelle il n'est pas inutile d'être initié. Le petit ouvrage de M. Berger est destiné en premier lieu aux enfants des écoles primaires à qui l'on apprend la Rédis aussi bien que la cursive ou la ronde. Il donne toutes sortes de suggestions pour la disposition des textes, l'ornementation des lettres, la composition de cadres et de bordures destinées à embellir des étiquettes, des cartes de vœux avec des motifs variés. L'auteur évite cependant la surcharge, et ses modèles les plus ornés restent d'un goût parfait. Son initiation rapide rendra sûrement les plus grands services à l'heure actuelle.



*La nouvelle cuisinière à gaz
'ESKIMO'
donne satisfaction à chacun*

En vente chez

MAX SCHMIDT & C°
LAUSANNE

22, Place St-Laurent

22, Boulevard Grancy

PAPETERIE DE ST-LAURENT

Charles Krieg

21, rue St-Laurent

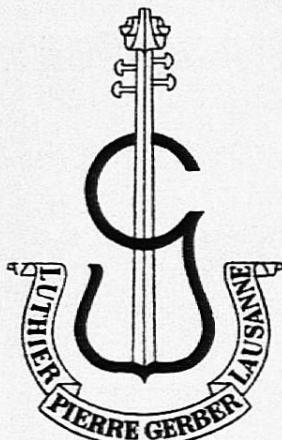
Téléph. 3.71.75

LAUSANNE



Salles pour
banquets
et sociétés
Stamm S P V

A. Fehr
& G. Eisenwein



Collègues,
**VOTRE
LUTHIER**
Rue
de Bourg
27
Lausanne

Un bon cigare
de l'industrie romande
Cigare de Monthey
fort et léger
DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY

Au centre de la ville, Carrefour Palud-Louve-St-Laurent, le Restaurant sans alcool D. S. R.

FOYER DE ST-LAURENT

vous réserve **sa restauration soignée** à prix fixes et à la carte.

Ses menus choisis et variés

Ses trois salles rénovées et spacieuses

dont une privée où il sert, sur demande, tous repas de circonstance pour familles, sociétés, etc.

Téléphone No 2.50.39.

Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

UNION DE BANQUES SUISSES

GENÈVE

Angle rue du Rhône et rue du Commerce

Agence du Molard: 17, rue du Marché

Bureau de change: aéroport Genève-Cointrin



Obligations de Caisse

$2 \frac{1}{2} \%$ à 3 et 4 ans
 3% de 5 à 8 ans

Nous délivrons des Obligations de Caisse à toute personne qui dépose à notre banque, pour un temps déterminé, des fonds pour les faire fructifier.

Nos Obligations de Caisse peuvent être inscrites en tout temps à nos guichets, en coupures de Fr. 500.— ou multiples avec coupons semestriels.

Nos Obligations de Caisse, à l'abri des fluctuations de cours, constituent un placement à court terme d'un rendement avantageux.

MONTREUX, 15 novembre 1947

LXXXIII^e année — N° 41

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

AUGUSTE SÉRIEYX:

A travers les chansons de France

trois saynètes enfantines avec accompagnement de piano

“MALBOROUGH”

“LE PRINCE CHARMANT”

“LA MÈRE MICHEL”

Aux Editions Fœtisch

Fœtisch Frères S.A.

Caroline 5

VEVEY

LAUSANNE

NEUCHATEL

SPORTS D'HIVER

AU PAYS DES DRANSES

PAR LE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE

MARTIGNY-ORSIÈRES

et les cars postaux

Services d'hiver pour BOURG-ST-PIERRE, CHAMPEX, PRAZ DE FORT,
LOURTIER, VERBIER

VERBIER

Votre station préférée
TRAINER SKI-LIFT
460 m. long., 107 m. dénivel.
Fr. 0.50 la course

RENSEIGNEMENTS, PROSPECTUS, GUIDES POUR SKIEURS

Chemin de fer Martigny-Orsières, Martigny. Tél. 6.10.70

SERVICE DE CARS